

SMICTOM
de la Bièvre

Livret de bienvenue

2023

SMICTOM DE LA BIEVRE
Site de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers
113 Chemin des Carrières
38260 PENOL - Tel : 04 74 53 82 30

Site certifié ISO 14001



Nos priorités : la sécurité et l'environnement



Consignes générales de sécurité – Conditions d'accès au site

ISDND

Réception déchets des encombrants, des DIB
8h-12h et 13h-15h30

UTVDM

Réception des Ordures Ménagères
8h -16h non-stop

Installation de transit

Réception des Emballages et papiers
8h-12h et 13h30-17h

Plateforme Déchets Verts

Réception des déchets verts
8h-12h et 13h-17h

Merci de se présenter à l'accueil et de respecter les règles de sécurité du site

► Interdictions de :

- Pénétrer sur le site en dehors des heures d'ouverture
- Fumer à l'intérieur du site (sauf sur les zones dédiées)
- Utiliser les matériels et engins des entreprises sans autorisation préalable
- Fouiller dans les produits présents sur le site



► Obligations de :

- Etablir avec les exploitants un plan de prévention et/ou un protocole de sécurité avant toute intervention
- Porter les équipements de protection individuelle appropriés



- Respecter la limitation de vitesse fixée à 20 km/h
- Respecter les règles de circulation du site



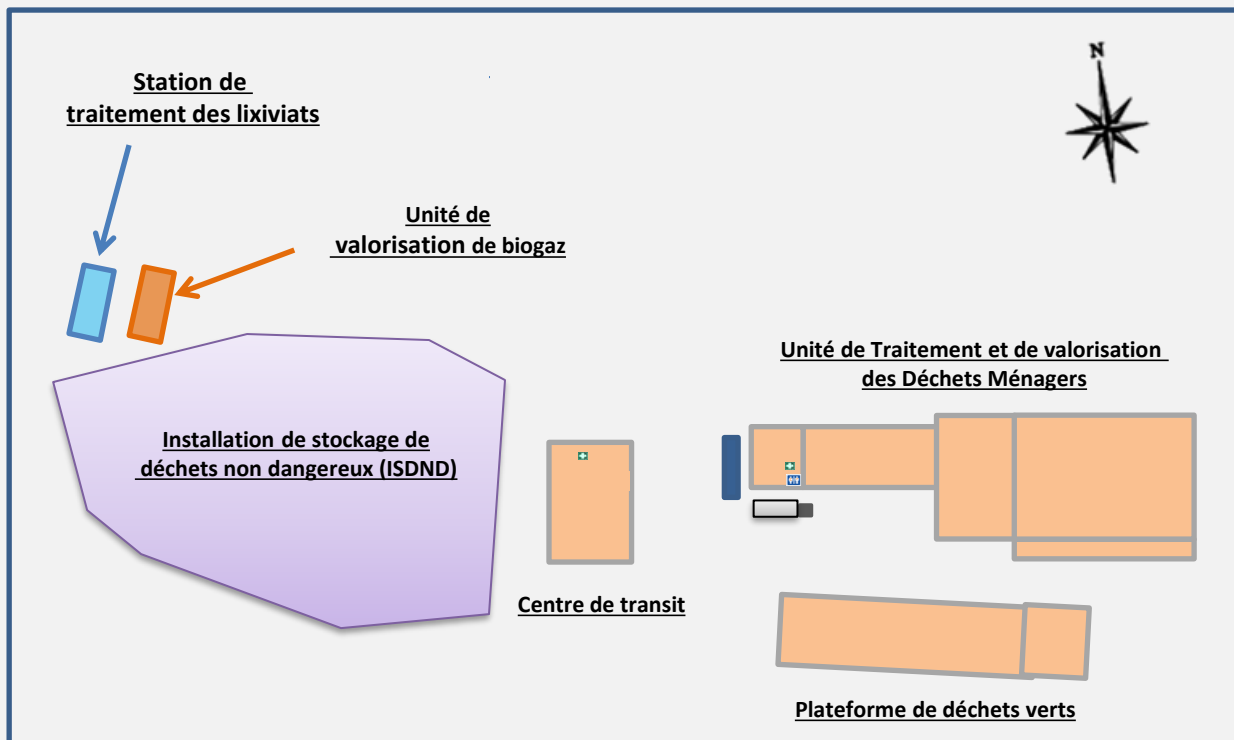
En cas d'incident ou de problème, avertir immédiatement le responsable du site au 06 77 03 05 78

Le non-respect de ces consignes entraînera l'interdiction d'accès au site.

La sécurité est l'affaire de tous!

Plan d'implantation des unités

- L'Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers (UTVDM)
- L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) avec la station de traitement des lixiviats et l'unité de valorisation du biogaz
- Le Centre de Transit des emballages ménagers issus de la collecte sélective (CDT)



Consignes en cas d'incendie

- . Alertez et faites alerter les secours
- . Attaquez le feu avec les moyens appropriés si vous êtes formé
- . Mettez vous en sécurité



En cas de déversement accidentel

- . Informez le responsable du site
- . Récupérez les produits polluants avec des moyens adaptés (matériaux absorbants,...)
- . Les collecter pour traitement en filière d'élimination appropriée



- 1 - Respecter les exigences légales et contractuelles**
- 2 - Mettre en œuvre des équipements et techniques innovants pour une gestion optimisée et raisonnée du site**
- 3 - Améliorer en permanence les performances des équipements de tri et de valorisation des déchets**
- 4 - Réduire les nuisances potentielles liées à l'exploitation du site**
- 5 - Privilégier la sobriété énergétique et le développement d'énergie renouvelable**
- 6 - Prévenir le risque Incendie par la mise en œuvre de moyens adaptés**
- 7 - Préserver les ressources naturelles et la biodiversité**
- 8 - Maintenir un rôle proactif du SICTOM au niveau des actions nationales et régionales menées pour optimiser la gestion des déchets**
- 9 - Anticiper les dysfonctionnements liés à l'exploitation du site**

Le 13/ 04 /2023 à Penol

André GAY
Président du SMICTOM DE LA BIEVRE

